



Un Jardin d'Enfants Thérapeutique dans le Canton du Jura.

Les progrès des connaissances éducatives, pédagogiques et médicales, la formation approfondie des éducateurs de la petite enfance, des enseignants et des médecins et l'information des parents amènent à un diagnostic de plus en plus précoce des troubles du développement et du handicap mental chez l'enfant.

Les parents sont confrontés précocement aux difficultés éducatives importantes que leur impose leur enfant. Le retard de développement, les troubles du langage et du sommeil, l'hyperactivité, entre autres, mettent à rude épreuve le réseau privé (famille, voisin, maman gardienne), la crèche ou la garderie. Pour les aider à faire face à ces besoins supplémentaires, les parents disposent, du point de vue professionnel, du Service Educatif Itinérant, d'une prise en charge à l'hôpital de Jour du CMP-EA et de leur médecin. Mais une structure d'aide éducative permanente pré-scolaire fait défaut.

Le SEI, service éducatif itinérant, rattaché à la Fondation Père, dispense des prestations d'éducation précoce spécialisée pour le jeune enfant, de la naissance à l'âge de 6 ans. L'éducation précoce spécialisée s'adresse à des enfants en situation de handicap, des troubles du développement ou du comportement, liés ou non à des difficultés psycho-sociales ; il s'agit d'un accompagnement pédago-éducatif lors de séances hebdomadaires qui se déroulent, en principe, au domicile de l'enfant. Cette intervention vise à stimuler tous les domaines de développement de l'enfant en tenant compte des difficultés personnelles sur le plan cognitif, de la motricité, de la relation, du langage, de la communication ou de l'autonomie. Le SEI intervient dans la prévention et le traitement des troubles du développement. Il conseille et soutient les parents, notamment dans leur rôle éducatif, ainsi que les intervenants associés ; il permet une évaluation régulière des progrès de l'enfant. Le SEI intervient également en appui à l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance.

L'intervention du SEI reste toutefois restreinte, puisqu'elle représente une à deux heures de prise en charge hebdomadaire au domicile de l'enfant. Parfois, il est possible d'organiser une prise en charge complémentaire de l'enfant dans le cadre d'un petit groupe mais celle-ci reste également modérée (souvent à quinzaine).

L'hôpital de Jour du centre médico-psychologique pour enfants et adolescents a des possibilités de suivi thérapeutique type JET mais dans un espace et avec des moyens restreints.

Il est maintenant nécessaire, au vu du nombre croissant de situations et de la complexité de ceux-ci, de doter le Canton du Jura d'une institution éducative pré-scolaire spécialisée, professionnelle, qui soulage les parents, plus thérapeutique que les Crèches et couvrant plus de temps que les interventions horaires du SEI. Une telle structure est connue et souhaitée par tous les intervenants thérapeutiques actifs dans le Jura, SEI, Fondation Père, l'Hôpital de Jour du CMP- enfants et adolescents et pédiatres, et communément appelé JET (Jardin d'Enfants Thérapeutique).

A l'intersection de la santé et de l'enseignement, le JET doit faire l'objet d'une réflexion réunissant les acteurs engagés dans ces milieux et devrait être mis en place le plus vite possible.

Je demande au Gouvernement jurassien, par cette motion, de réaliser, dans des délais raisonnables, une structure éducative spécialisée, permanente, pré-scolaire, répondant aux critères définis par les professionnels de la santé et de l'éducation et prenant la forme d'un Jardin d'Enfants Thérapeutique.

Delémont, le 22 septembre 2010

Pierre-Olivier Cattin